

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE

FEMME-HOMME



Conformément aux dispositions de la loi Avenir Professionnel visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, les entreprises françaises de plus de 50 salariés publient leur index de l'égalité femmes/hommes basé sur 4 ou 5 indicateurs (en fonction de l'effectif de la société).

Pour l'année 2022, le score global pour SLVA s'élève à

100/100

40/40

ECART DE
REMUNERATION

35/35

ECARTS D'
AUGMENTATIONS
INDIVIDUELLES

15/15

% DE SALARIES
AUGMENTES AU
RETOUR DE
CONGE
MATERNITE

10/10

NB DE SALARIES
DU SEXE SOUS
REPRESENTE
PARMI LES 10
PLUS HAUTES
REMUNERATIONS